

Démarche de récupération :

Pour les clients souhaitant récupérer leurs fonds après transfert auprès de la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations),

2 possibilités :

* **Se connecter au site :** <https://ciclade.caissedesdepots.fr/>

* **Téléphoner au numéro vert suivant : 0 809 40 40 41** (coût d'un appel local – hors surcoût éventuel selon opérateur)

RAPPORT ANNUEL 2025 LOI ECKERT

Au 31 décembre 2025, le CREDIT AGRICOLE DU FINISTERE détient dans ses livres :

11 131 comptes inactifs pour un montant total de dépôts et avoirs de 5 562 746,61 €.

Sur l'année 2025, conformément à la loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance-vie en déshérence, le CREDIT AGRICOLE DU FINISTERE a déposé à la Caisse des Dépôts et Consignations, la somme de :

883 325,82 € issue de 464 comptes ayant atteint le délai légal maximum d'inactivité et/ou de déshérence.